

Haute technologie—Formation

Au cours des 30 dernières années ces changements se sont faits relativement en douceur. L'informatique envahissait la vie de tous les jours sans que quiconque s'en préoccupe vraiment. Les années 1970 ont été témoins, par exemple, d'un développement économique important. Il y avait des emplois pour qui voulait en avoir et le niveau de vie des citoyens progressait de façon spectaculaire.

Pendant, le développement économique se manifestait aussi dans le secteur de l'informatique, et ce de façon beaucoup plus spectaculaire. Alors que dans tous les autres secteurs on assistait à une hausse sensible des prix et que l'inflation devenait graduellement un problème majeur, en informatique on assistait à une baisse, d'ailleurs, vertigineuse dans un rapport de 10,000 à 1. Ce que je veux dire, c'est que ce qui coûtait \$10,000 en 1960 coûte maintenant \$1.00.

Résultat: l'informatique et la micro-électronique se sont répandues partout. Des bureaux aux industries, en passant par les maisons privées, envahissant des secteurs où hier l'homme trouvait un emploi maintenant occupé par une machine. La production d'automobiles se fait dans des usines robotisées surveillées par une poignée d'hommes ou de femmes; une secrétaire équipée de machines à traitement de textes fait le travail de trois employés d'autrefois. Plusieurs emplois disparaissent, des secteurs traditionnels de travail cessent d'exister: pensons aux typographes, par exemple. D'autre part, des catégories complètement nouvelles d'emplois apparaissent. Les journaux sont remplis de demandes d'emplois pour des programmeurs, des ingénieurs en informatique, des ingénieurs et concepteurs en matière de systèmes et des techniciens en électronique.

Tous ces facteurs ont entraîné au Canada l'apparition d'un paradoxe: D'une part, un taux de chômage de 11.9 p. 100, taux désaisonnalisé pour la moyenne nationale et près de 19 p. 100 chez les 18 à 24 ans. D'autre part, et c'est le paradoxe, une pénurie de travailleurs qualifiés dans des secteurs spécialisés, à un tel point qu'il faut dans plusieurs cas recourir à l'immigration pour combler ces postes.

Monsieur le Président, le groupe de travail parlementaire sur les perspectives d'emploi pour les années 1980 constatait ce problème dans son rapport intitulé: «Du travail pour demain». Il allait même jusqu'à souligner, et je cite:

L'existence actuelle de déséquilibres dans de nombreux secteurs de la main-d'œuvre au Canada et la probabilité que ces déséquilibres s'accroissent au cours de la décennie si l'on ne prend pas les moyens voulus pour remédier à la situation.

Quels sont-ils justement ces moyens? Il apparaît évident pour quiconque réfléchit à la situation qu'il faut transformer radicalement la formation que l'on donne aux Canadiens. Cette transformation devrait s'effectuer aussi bien dans des secteurs traditionnels de formation et d'éducation, les collèges professionnels et universités, que dans le recyclage de travailleurs. C'est le défi que le Canada doit se donner s'il veut rester à l'avant-garde et protéger aussi bien ses marchés internationaux que son niveau de vie.

Pour cela, nous devons faire preuve de créativité et d'imagination. Le passage d'une société de consommation à une société d'information nous oblige à inventer de nouveaux moyens, à mettre en place de nouvelles structures plus dynamiques et plus souples. Il faudra inclure sans cesse dans nos nouveaux programmes une capacité d'adaptation aux changements. Et surtout, il faut que ce problème soit perçu par tous les intervenants des divers niveaux de gouvernement aussi bien

que l'industrie de même que les systèmes d'éducation traditionnels, afin que tous travaillent ensemble dans un but commun.

Il faut concilier tous ces efforts. Il faut que quelqu'un énonce un plan directeur à l'intérieur duquel les nouveaux programmes de formation s'exerceront. Ce problème est d'envergure nationale. C'est un problème pour moi qui a, dans l'intérêt national, une priorité. Il semble que l'intervenant privilégié pour jouer ce rôle de conciliateur soit le gouvernement fédéral. Il existe, bien sûr, dans le domaine de la formation professionnelle un conflit à la fois de juridiction entre le gouvernement fédéral et les provinces, aussi bien qu'un conflit d'idéologies.

Je m'explique. D'un côté la Constitution canadienne donne aux provinces le droit de légiférer dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Cela découle d'une situation historique dans le développement du Canada lorsque, à la fondation du pays, on a voulu s'assurer que chaque province puisse avoir les moyens de préserver son identité culturelle, linguistique et religieuse. De l'autre côté, le développement économique de l'ensemble du Canada relève du gouvernement national. Le problème de la formation professionnelle s'imbrique intimement dans ces deux ordres de priorités, d'où la difficulté de juridiction. Cependant, il faut bien comprendre que la situation actuelle ne se compare plus avec la situation historique lors de la fondation de notre pays. La société canadienne a changé et elle fait maintenant face à des défis nouveaux. Elle doit se tourner vers l'avenir, se préparer à entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle.

Le problème de la formation professionnelle est un problème national, comme je le disais. Qu'ils soient Ontariens ou Québécois, de l'Est ou de l'Ouest, c'est l'ensemble des Canadiens qui est touché. C'est notre avenir économique en tant que nation qui est en jeu. L'intérêt du gouvernement fédéral se doit donc d'être clairement présent, sinon on l'accusera de ne pas avoir rempli son rôle. Il faut donc dans cette question de la formation professionnelle obtenir la participation des gouvernements provinciaux en leur faisant saisir l'urgence de la situation.

Mais admettons que la situation n'est pas complètement nouvelle. En effet, il existe dans la question de la formation professionnelle plusieurs initiatives ou législations fédérales en place. Ainsi, en 1960, le Parlement canadien votait une loi nationale, loi concernant l'assistance à la formation technique et professionnelle, sanctionnée le 20 décembre 1960. Celle-ci permettait au gouvernement fédéral de s'impliquer plus activement dans ce domaine, et les provinces ont profité des retombées économiques de cette implication. Par exemple, avant 1960, les dépenses fédérales consacrées à la formation professionnelle s'élevaient à quelque 110 millions. De 1960 à 1966 ces dépenses se sont élevées à 850 millions. Une partie importante de ces crédits, 70 p. 100 d'ailleurs, a été affectée aux immobilisations, ce qui contribue à la croissance phénoménale des établissements d'enseignement. En ce temps-là, durant les années 1960-1970, monsieur le Président, on se souviendra qu'il y avait un programme de construction d'écoles secondaires, d'écoles professionnelles, dans les provinces, programme qui était financé à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral.